AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

APPEL A CANDIDATURES

EXPLOITATION COMMERCIALE D'UNE GUINGUETTE

- SITE DES BORDS DE LOIRE -

REGLEMENT DE CONSULTATION

Date limite de réception des candidatures
Le 02 09 2019, à 12H au plus tard

PRÉAMBULE

L'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques impose l'organisation d'une procédure de de sélection présentant les garanties d'impartialité et de transparence, ainsi que des mesures de publicité.

A cet effet, le présent cahier des charges a pour objet :

- De préciser les modalités selon lesquelles la Ville de Roanne entend mettre les candidats occupants en concurrence.

- De préciser les conditions d'occupation du domaine public et de fournir les informations spécifiques se rapportant à la guinguette à occuper.

SOMMAIRE

CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION 4

I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC 4

II. OBJET DE L'A CONSULTATION - APPEL A CANDIDATURES 4

A. Objet 4
B. Information Complémentaire 4

III. CANDIDATURE 4

A. Modalités de présentation du dossier de candidature 4
1. Contenu 5
2. Réception des candidatures 6

B. Modalités d'examen des candidatures 6
1. Critères de sélection 6
2. Possibilité de procédure sans suite 7

C. Modalités d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public 7
1. Information des candidats 7
2. Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public 7

CONDITIONS GENERALES : OBJET ET MODALITÉS DE LA CONSULTATION

I. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Ville de ROANNE
Centre administratif Paul Pillet
Place de l'Hôtel de Ville
42328 Roanne Cedex

Collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Loire, identifiée au SIREN sous le numéro 214 201 873, représentée par son Maire, Monsieur Yves NICOLIN ou son représentant.

II. OBJET DE LA CONSULTATION - APPEL A CANDIDATURES

A. OBJET

La consultation basée sur le cahier des charges et les différents éléments auxquels il est fait référence, a pour objet de recueillir des candidatures dans le cadre de l'attribution d'une convention d'occupation temporaire du domaine public permettant l'exploitation commerciale d'une guinguette, pendant 3 ans, moyennant le versement d'une redevance annuelle par le titulaire de la convention. Cette procédure est organisée et suivie par le Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces de la Ville de ROANNE :

Ville de ROANNE
Centre Administratif Paul Pillet
Direction Cadre de Vie – Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces
Place de l'Hôtel de Ville – 42328 ROANNE CEDEX

B. INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Toute information complémentaire se rapportant aux modalités de présentation des candidatures, aux conditions d'occupation du domaine public et aux caractéristiques techniques du kiosque peut être demandée ou retirée auprès de la Ville de ROANNE, Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces, dont les coordonnées figurent au point précédent.

III. CANDIDATURE

A. MODALITES DE PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature contenant l'offre de contracter devra être rédigée en français et signée par le candidat, personne physique, ou, pour une personne morale, par la personne habilitée à l'engager juridiquement et financièrement (documents justificatifs à l'appui).

La transmission des offres devra être effectuée sous pli cacheté portant les mentions **« Candidature à l'occupation d'une Guinguette – Bords de Loire – ne pas ouvrir »,**

et contenir l'ensemble des documents visés au paragraphe III/A/2. Ces plis seront transmis soit par voie postale en lettre recommandée avec accusé de réception, soit remis directement contre récépissé à l'adresse dont les coordonnées figurent au II/A.

1. Contenu

L'offre est faite au moyen d'un dossier de candidature pour lequel il est possible de reprendre le modèle fourni en Annexe 2 du cahier des charges. Ce dossier de candidature doit comprendre les données suivantes :

a. Données juridiques

Le candidat doit présenter une offre ferme et définitive d'occuper le kiosque, à son profit, et sans possibilité de substitution sauf au bénéfice d'une société dans laquelle il maîtriserait plus de 50 % des parts.
Le candidat doit accepter expressément les termes du présent cahier des charges, et déclarer sa volonté de signer la convention d'occupation temporaire du domaine public dans le respect du calendrier tel qu'il est précisé au paragraphe III/C/2.

b. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats peuvent poser des questions sur la consultation via le lien affiché sur l'avis concerné dans sa version internet en cliquant sur le pictogramme « Enveloppe » ou sur le lien «Correspondre avec l'Acheteur ». Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres. L'ensemble des réponses apportées sera répertorié sur votre espace, et une alerte vous sera envoyée sur l'adresse courriel enregistrée. L'attention des candidats est attirée sur le fait que leurs questions ne doivent pas révéler leur identité, ni leur positionnement technique ou compétitif. En effet la réglementation impose d'adresser le texte intégral de la question, avec la réponse, à tous les candidats.

Identification des personnes en charge du dossier de consultation :

MAIRIE DE ROANNE - DIRECTION CADRE DE VIE
Service Commande Publique - Subventions
Monsieur Robert ALIMI
Centre Administratif Paul Pillet
Place de l'Hôtel de Ville - BP 90512
42328 ROANNE Cedex
Tél : 04.77.23.21.26

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.aggloroanne.fr

Une réponse sera alors adressée à tous les candidats ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

2. Réception des candidatures

Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : **CANDIDATURE A L'OCCUPATION D'UNE GUINGUETTE – BORDS DE LOIRE – NE PAS OUVRIR**

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, les pièces définies dans le cahier des charges et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées à l'adresse suivante :

MAIRIE DE ROANNE - DIRECTION CADRE DE VIE
Service Commande Publique - Subventions
Centre Administratif Paul Pillet
Place de l'Hôtel de Ville
BP 90512
42328 ROANNE Cedex

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne sera pas retenu.

B. MODALITES D'EXAMEN DES CANDIDATURES

1. Critères de sélection

Critères d'attribution :

Les offres seront examinées selon les critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Le projet d'exploitation et le concept de restauration (10 points).
  Ce critère doit permettre de juger :
  - De la qualité des produits proposés, avec toute indication relative aux menus et tarifs envisagés.
  - Du projet d'aménagement (qualité des installations, matériels de terrasse, équipements, etc.).
  - Des périodes et horaires d'ouverture proposés (NB : Location à l'année : une période minimale d'ouverture est exigée).

- L'expérience, notamment en restauration et au niveau des normes en matière d'hygiène et de sécurité liées à l'exploitation d'un lieu recevant du public, et la motivation (4 points).

- La viabilité économique du projet (4 points).

- La valeur environnementale de l'offre (ex : engagements, labels, recyclage, etc.) (2 points).

Pour les critères l'attribution des points se fera comme suit :

- note maximum : offre parfaitement adaptée au cahier des charges et/ou présentant des avantages supplémentaires.

- 75 % de la note maximum : offre adaptée, répondant en tous points au cahier des charges sans avantages particuliers.
- 50% de la note maximum : offre partiellement adaptée répondant au cahier des charges mais présentant des lacunes sur certains points.
- 25 % : offre peu adaptée, répondant de façon insuffisante au cahier des charges
- 0 : absence de réponse sur le critère ou sous-critère.

La Ville de ROANNE pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidats afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile, et à cet effet, se réserve le droit de réclamer toute pièce qui lui semblera nécessaire. Toutefois, elle se réserve la possibilité d'éliminer des candidatures incomplètes ou non conformes à la vocation de la guinguette.

2. Possibilité de procédure sans suite

Jusqu'à l'acceptation ferme d'une candidature, la Ville se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, le tout sans que les candidats puissent demander en contrepartie une quelconque indemnisation.

C. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

1. Information des candidats

Les choix de de la Ville de Roanne fera l'objet d'une lettre, transmise en recommandé avec accusé de réception, auprès des candidats.

2. Signature de la convention d'occupation temporaire du domaine public

Dans les quinze jours suivant la réception de la lettre de notification par le candidat retenu, la convention d'occupation temporaire du domaine public, correspondant au projet présenté en seconde partie complété des éléments manquants, devra être signée par ce dernier et retournée au Pôle Urbanisme Foncier Patrimoine Commerces.